

31. QUESTION ECRITE
du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant, une médecine de luxe
pour les détenus étrangers? (15.06.2012)

Dans son rapport sur le compte 2011, la COFI a déploré l'évolution non maîtrisée des coûts de la médecine pénitentiaire et demandé au DSSI et au DFIS de tout maîtriser pour budgétiser correctement leurs coûts et surtout les contenir. Elle a notamment cité les chiffres 2009 (759'051 francs au lieu de 400'000 francs budgétés), 2010 (529'523 francs au lieu de 500'000 francs et 2011 (839'155 francs au lieu de 559'200 francs).

Conclusion:

Pour fournir un éclairage complémentaire, nous demandons que ces chiffres nous soient communiqués depuis 2000, avec en sus le détail des montants payés pour des prestations fournies à des détenus étrangers et si possible, encore en sus, le nombre des détenus concernés.

Sion, le 15 juin 2012
(09h00)

Groupe UDC, par
Jean-Luc Addor, député